



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 8239

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le club des Villes et territoires cyclables pour faire du vélo l'outil de mobilité durable et équitable des territoires. Le club des Villes et territoires cyclables rappelle que le bénéfice pour la santé d'une pratique régulière du vélo est considérable et que, en matière d'économie de santé, la pratique actuelle (autour de 3 %) représente déjà un gain de 5,6 milliards d'euros par an sur les dépenses de santé. Il ajoute qu'une pratique de 12 % à 15 % à l'horizon 2020 (niveau actuel de nombreuses villes européennes) permettrait d'engranger une économie de 15,4 milliards d'euros par an. C'est pourquoi le club des villes et des territoires cyclables préconise la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication annuelle sur le thème "le vélo quotidien, c'est bon pour la santé". Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur du vélo en installant, le 3 juin dernier, sous l'autorité du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche, un comité de pilotage interministériel appelé à définir les objectifs et les mesures à prendre pour développer la marche et le vélo. Ce comité de pilotage qui doit proposer un plan d'action vélo avant la fin de l'année 2013, a confié à plusieurs sous-groupes de travail le soin d'étudier les mesures permettant de développer ces modes de déplacements alternatifs aux véhicules motorisés, dont les avantages en termes d'environnement, de santé, d'économie et de vie sociale sont évidents. En effet, le vélo est également un mode de déplacement respectueux de l'environnement, économique, facteur d'autonomie personnelle, offrant des vertus pédagogiques, notamment en termes de rapport aux autres. De plus, il contribue à l'aménagement du territoire et au développement local par son potentiel touristique et de pratique de loisirs. De manière générale, il convient donc de multiplier les angles de communication sur les bénéfices du vélo tout en accordant une place de choix aux bénéfices individuels sur la santé de chacun. Une telle communication est déjà mise en œuvre à travers les nombreuses initiatives déployées par les acteurs du vélo pour favoriser la prise en compte de ce mode de déplacement au quotidien et notamment par des actions de communication menées par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES) dans le cadre du Programme national nutrition santé piloté par le ministère chargé de la santé. Enfin, les effets positifs pour la santé de la pratique régulière du vélo devraient avoir toute leur place dans la loi de santé publique attendue courant 2014.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8239

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5820

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12426